

# Trouver un équilibre travail/ vie personnelle : est-ce possible chez HP ?

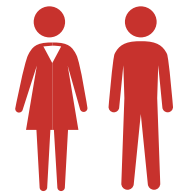
Une enquête globale sur le temps de travail des cadres en France a été menée sur l'année 2014.

Des chiffres alarmants qui amènent à se poser les bonnes questions...



Temps de travail  
moyen des cadres

**44,1 h**



Temps de travail  
moyen des salariés

**39,5 h**

Surtout si on compte le temps de connexion



**13,1 %**

des salariés sont en  
forfait-jours  
(et 62% chez HP)

**75 %**

des cadres utilisent les  
TIC\* pour leur usage  
professionnel sur leur  
temps personnel



Charge et intensification du travail augmentent !



**68 %**

des cadres estiment  
que leur charge de  
travail a augmenté

un cadre est interrompu  
toutes les

**4 minutes**



# Pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail

Au lieu d'agiter des chiffons rouges en voulant revenir sur les 35 heures ou tenter de généraliser le travail du dimanche, le gouvernement serait bien inspiré de s'intéresser au **temps de travail qui ne cesse d'augmenter**. Réduire effectivement le temps de travail est un des moyens efficaces de mieux vivre pour ceux qui ont du travail mais aussi de lutter contre le chômage: **Ramener le temps de travail réel à 35h libérerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois !**



**Pour un droit à la (dé)connexion alors que les nouvelles techniques sont toujours plus envahissantes !**

Le droit du travail garantit que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur doit être **temporaire** et **délimité dans le temps**. L'usage intensif des TIC induit une disponibilité permanente et sans limite. Elle brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit bien là d'un véritable **harcèlement numérique** avec ces nouvelles techniques toujours plus envahissantes. Voilà pourquoi nous demandons un **droit à la déconnexion** !

**Négociations :**

- ✓ La mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques, prévoyant notamment des plages de trêve de mails.
- ✓ La modernisation de la réglementation du télétravail



**Tout travail connecté mérite d'être reconnu !**

Le travail réalisé à la maison ou dans les transports n'est en général ni reconnu ni comptabilisé, et il dépasse très souvent les limites horaires imposées par la loi. Nous assistons donc à un mouvement d'explosion du travail dissimulé chez les ingénieurs, cadres et techniciens.

**Négociations :**

- ✓ L'encadrement des forfaits jours pour mettre la France en conformité avec le droit européen et international sur la durée maximale de travail.
  - ✓ **La rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées.**
- ✓ Le travail de nuit ou le dimanche doit rester exceptionnel et faire l'objet de majoration
  - ✓ Le temps de transport effectué pour les déplacements professionnels doit être considéré comme du temps de travail

**Prenez le temps** d'évaluer votre temps de travail TTC (Toutes Tâches Comprises) à partir du lien suivant :

<http://tinyurl/deconnexion>

## Le droit à la déconnexion c'est possible ailleurs. Pourquoi pas chez HP ?

### En Allemagne

- **Volkswagen** ferme les serveurs entre 18H15 et 7H du matin
- **BMW** dispose d'un système de décompte de l'ensemble des heures effectuées par les salariés via les TIC en-dehors de leur lieu de travail
- **Daimler** a mis en place un « assistant d'absence » afin d'effacer les mails arrivant dans les messageries des salariés en vacances et invitant l'expéditeur à soit contacter une autre personne, soit attendre le retour du correspondant.



Contact : [ugict@hp.com](mailto:ugict@hp.com)